



## Formulaire de demande de reconnaissance du statut d'étudiant bénéficiaire en vue de pouvoir bénéficier d'aménagements raisonnables Année académique 2022 - 2023

Formulaire à remettre au **Service d'accueil et d'accompagnement inclusif de l'IMEP**

**Nom**

**Prénom**

Etudiant(e) en: B1/B2/B3/M1/M2:

Instrument, cursus

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

**Adresse du domicile:**

Rue \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

**Adresse de correspondance (logement étudiant - si différente du domicile):**

Rue \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

Tél/GSM \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Avez-vous une reconnaissance officielle de votre handicap? oui/non

Etes-vous admis au PHARE ou à l'AWIPH? oui/non

**Souhaitez-vous introduire une demande concernant?**

- Interprètes
- Accompagnateurs pédagogiques

- Transcription audio/Braille
- Autres
- Aucune de ces aides ne vous sont utiles

### **Type de difficultés**

- Visuelle
- Maladie invalidante (handicap invisible)
- Moteur (PMR)
- Troubles de l'apprentissage
- Troubles du comportement

### **Type d'aménagements sollicités:**

- Programme de cours
- Séances de cours
- Support de cours
- Accompagnateur/trice
- Transcription audio/Braille
- Modalité d'examen
- Autres:

Par la présente, je soussigné (Nom et prénom) \_\_\_\_\_ souhaite être reconnu comme étudiant bénéficiaire en vue de pouvoir bénéficier d'aménagements raisonnables.

Je joins à ma demande toutes les pièces justificatives

Je certifie que ces renseignements sont sincères, exacts et complets

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

### **PIÈCES JUSTIFICATIVES**

- 1° soit la décision d'un organisme public chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap;
- 2° soit un rapport circonstancié au niveau de l'autonomie du demandeur au sein de l'établissement d'enseignement supérieur établi par un spécialiste dans le domaine médical ou par une équipe pluridisciplinaire datant de moins d'un an au moment de la première demande dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- 3° à titre informatif, les aménagements raisonnables dont le demandeur aurait bénéficié pendant ses études secondaires.